

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 16
VOTANTS : 17

N° 69 208 25 0

Envoyé en préfecture le 25/02/2025
Reçu en préfecture le 25/02/2025
Publié le Transports
ID : 069-246900625-20250225-DEL3325-DE

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2025
DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN NUELLES

Séance du 19 février 2025

Présents : M. ANCIAN Noël, Mme BAHIER Laure, Mme CHAVEROT Béatrice, Mme DENIS Estèle, M. DUPONCHEL Éric, Mme LEBOURDAIS Jeannie, Mme MARCAUD Catherine, Mme MARION Geneviève, Mme MEYGRET Claire, M. PEILLON Gérard, M. PERACHE Florent, M. PIN Mathieu, M. SENTRY Franck, M. TARRIDE Serge, M. THIBAUD Philippe, Mme VIRIEU Coralie.

Excusés : M. POUILLY Marc (donné pouvoir à Mme DENIS Estèle).

Absente excusée : Mme PUBLIE Martine.

Absent : M. RUEDIN Xavier.

Secrétaire de séance : Mme MARION Geneviève.

11 -Avis sur le plan de mobilité des territoires lyonnais

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des transports,

Vu le projet de plan de mobilité des territoires lyonnais arrêté par le conseil d’administration de SYTRAL Mobilités du 21 novembre 2024,

Considérant l’objectif de diminuer au moins par deux les émissions de polluants et de gaz à effet de serre et les quatre leviers d’action identifiés,

Considérant le projet de réseau cible structurant et les priorités territoriales identifiées, notamment celles pour l’Ouest lyonnais,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l’unanimité :

- EMET un avis favorable au plan de mobilité des territoires lyonnais assorti des vœux suivants :
 - Que le plan de mobilité développe encore plus une offre inter-territoriale en complément de l’offre tournée vers l’agglomération lyonnaise,
 - Que le plan de mobilité propose une offre du type « transport à la demande » pour des publics ciblés dans des territoires structurellement mal desservis,
 - Que des meilleurs efforts soient faits pour diffuser l’offre opérationnelle de transports à tous les habitants du département.
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l’exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Geneviève MARION



Le Maire,
Noël ANCIAN



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Rhône le
Et publication le